



## CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

### Procès-verbal de la séance du Vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

**Présents** : Élisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

**Absents** : Agnès BOREL, Cyril DELALANDE

**Secrétaire de séance** : Isabelle BERRUER-CHARRAIS

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 15 Mai 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation des délégués municipaux et suppléants
2. Aménagement de la Petite Auberge : approbation de l'avant-projet détaillé
3. Questions diverses

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

#### **1. Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs**

Délibération n°2023-06-29

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que le conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni adjonction ou suppression de nom, sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Après un appel à candidatures, la liste des candidats est la suivante :

-Liste « Ensemble pour l'avenir de Huismes » conduite par Monsieur Denis MOUTARDIER :

- Monsieur Denis MOUTARDIER
- Madame Agnès BOREL
- Monsieur Jean-Michel GUERTIN
- Madame Elisabeth BENOIST
- Monsieur Romuald COLIN
- Madame Pascale GIRAULT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 1  
 Suffrages exprimés : 12

Suffrages liste « Ensemble pour l'avenir de Huismes » conduite par Monsieur Denis MOUTARDIER : **12**

Sont proclamés **élus en qualité de délégués du conseil municipal** en vue de l'élection des sénateurs :

-Monsieur Denis MOUTARDIER  
 -Madame Agnès BOREL  
 -Monsieur Jean-Michel GUERTIN

Sont proclamés **élus en qualité de suppléants du conseil municipal** en vue de l'élection des sénateurs :

-Madame Elisabeth BENOIST  
 -Monsieur Romuald COLIN  
 -Madame Pascale GIRAULT

***Arrivée de Monsieur Cyril DELALANDE à 18H45.***

## **2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus**

Délibération n° 2023-06-30

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la charte de l'élu local a été complété par la disposition suivante : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte »

L'Association des Maires d'Indre et Loire présente la candidature de Mme Catherine CHAMPRENAULT, ancienne magistrate, pour exercer cette mission.

Elle pourra être saisie par tout élu local de la commune de Huismes et sera rémunérée par une indemnité de 80 euros par dossier.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, accepte à l'unanimité moins une abstention, la nomination de Madame Catherine CHAMPRENAULT en tant que référente déontologue des élus de la commune de Huismes.

## **3. Institution d'une redevance d'occupation du domaine public pour occupation permanente**

Délibération n° 2023-06-31

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette redevance concerne la terrasse du bar le Jeanne d'Arc.

Une délibération avait déjà été prise en 2008 mais ne concernait que l'année 2008. Ainsi pour éviter un rejet des services de la Trésorerie lors de l'émission de la facture, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 1.20€/m<sup>2</sup>, à compter de l'année 2023.

***Arrivée de Madame Agnès BOREL à 19h05.***

#### 4. Aménagement de la Petite Auberge : approbation de l'avant-projet détaillé

Délibération n° 2023-06-32

Madame BOREL rappelle que les membres de la commission bâtiment ont étudié, fait des observations et validé la dernière version de l'avant-projet détaillé présenté par le cabinet Ligéris.

Monsieur Hegron demande des précisions concernant la demande au titre de l'urbanisme. Cette dernière a été déposée et est en cours d'instruction et en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Hegron émet une réserve sur le choix de ne faire qu'une seule chambre dans le logement et souhaite que la proposition émise par le Cabas Huismois soit prise en compte.

Monsieur Coquil rappelle qu'il est opposé au projet depuis le départ et relève le coût exorbitant des travaux.

Monsieur Colin évoque la difficulté générée par le fait de ne pas savoir quel sera l'occupant final.

Monsieur Delalande indique que selon lui, ce projet participe à l'attractivité de la commune et qu'il s'agit d'un investissement à long terme.

Mme Planté rappelle que ce projet a été voté à la majorité et est d'avis d'attendre le résultat de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire est d'avis de lancer l'appel d'offres et d'aviser en fonction des résultats de celui-ci.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de valider l'avant-projet détaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à la majorité (12 voix « pour », 2 voix « contre ») (Mrs HEGRON et COIQUIL) l'avant-projet détaillé concernant l'aménagement de la Petite Auberge pour un coût total de 677 500.00€HT soit 813 000.00€ TTC.

#### 5. Questions diverses

- **Journée mondiale de l'Olympisme :**  
 Cette journée aura lieu vendredi 23 juin 2023 à 19h00 à Avoine.  
 Chaque commune doit constituer une équipe de 4 personnes, agents ou élus.  
 A ce jour, Max DELUGEAU et Pascale GIRAULT sont volontaires.
- **Suppression STOP route départementale n° 7, Route du Néman :**  
 Monsieur GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental souhaite supprimer les 2 stops présents sur la RD 7 au carrefour avec la voie communale n° 6.  
 Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable quant à la suppression de ces deux stops notamment pour des raisons de sécurité et de vitesse.
- **Feu d'artifice 2023 :**  
 Monsieur GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'arrêté a été soumis aux communes concernant les zones interdites au tir d'un feu d'artifice. Le projet d'arrêté ne répertoriait pas le lieu de tir habituel. Un recours a été fait afin que cela soit modifié.

**Date du prochain Conseil Municipal :**

L'Assemblée est informée que le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 3 juillet 2023 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.**

**La secrétaire de séance  
Isabelle BERRUER-CHARRAIS**



**Le Maire  
Denis MOUTARDIER**

